

## **LA PRODUCTION PORCINE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### ***POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE***

**Clément Pouliot, président de la  
Fédération des producteurs de porcs du Québec  
Saguenay, 13 novembre 2002**

Madame la présidente,  
Messieurs les commissaires,  
Mesdames et messieurs,

Il me fait grand plaisir ce soir de répondre à l'invitation de la Commission et d'aborder un sujet crucial : la cohabitation harmonieuse des producteurs de porcs avec leur communauté. Le thème de la cohabitation a fait l'objet de bien des études, de théories et ce, dans plusieurs chaires du monde. Je n'ai pas l'intention ce soir de vous faire un exposé savant sur ces questions, mais plutôt de vous faire part de notre réflexion à la Fédération, simplement et concrètement, sur les bases de ce qui pourrait assurer cette cohabitation.

Le terme de la cohabitation harmonieuse réfère à un concept avec lequel, en soi, nous sommes tous d'accord. Notre société a toujours admis que coexistent des activités et usages différents et qu'ils trouvent dans le quotidien les conditions de cette coexistence. Mais, alors que par le passé cette cohabitation existait, et que l'on se souciait peu de comprendre les bases qui l'assuraient, voilà maintenant qu'on croit nécessaire d'en parler, de l'analyser. C'est donc qu'il y a un malaise. Et ce malaise, d'après nous, il est profond. Il touche l'ensemble du monde agricole, tout particulièrement la production porcine, et est présent dans la plupart des sociétés comme la nôtre.

N'ayons pas peur des mots. La cohabitation entre producteurs porcins et certaines communautés locales est devenue difficile. On peut d'ailleurs comprendre cette situation. Il y a le problème des odeurs, le phénomène de concentration de la production dans certaines régions, les risques d'impact environnemental et plusieurs autres enjeux de fond, sur lesquels je reviendrai plus loin.

Pour tenter une explication historique, je dirais que cette difficulté à cohabiter provient de l'évolution des rapports entre agriculteurs et la société. Considérons ici deux aspects.

Le premier : l'évolution des rapports vis-à-vis de l'économie agricole. Et le deuxième : l'évolution des rapports vis-à-vis de l'environnement.

*Le premier aspect : l'évolution des rapports vis-à-vis de l'économie agricole.* Nous sommes entrés dans une ère qui se caractérise par une demande accrue des marchés de consommation et par un désir de plus en plus affirmé des producteurs d'améliorer leur condition. Les décennies 1970, 1980 et une partie de celle de 1990 ont été marquées par la recherche de l'équité entre les agriculteurs et la société en ce qui a trait à la qualité de vie et à la condition économique. Depuis, le statut de l'agriculteur comme entrepreneur s'est progressivement confirmé.

*Le deuxième aspect : l'évolution des rapports vis-à-vis de l'environnement.* Le développement qu'a connu l'agriculture au cours des dernières décennies a modifié le rapport entre l'agriculteur et la nature. D'une activité en équilibre avec la nature, l'agriculture s'est peu à peu transformée en une activité utilisant la nature comme outil de travail, augmentant ainsi les risques d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, la sensibilité grandissante de la population par rapport à la valeur de l'environnement et de la qualité de vie a amené le monde urbain à vouloir partager l'environnement et les ressources. L'agriculture n'est alors plus la seule utilisatrice des ressources et de l'environnement, elle doit apprendre à les partager.

De cette évolution des rapports entre agriculteurs et la société, il en résulte qu'une rupture s'est opérée parce que certaines modalités de partage n'ont pas été instaurées. Une incompréhension mutuelle des besoins de chacun s'est établie. Et le jeu de la perception aidant, les préjugés se sont aussi progressivement installés de part et d'autre. D'un côté, trop souvent on perçoit les agriculteurs, surtout les producteurs de porcs, comme des industriels de l'agriculture, pollueurs par surcroît; de l'autre, on considère ceux qui ne pratiquent pas l'agriculture comme des gens qui mettent des bâtons dans les roues, qui n'ont aucune conscience de la réalité agricole et qui font entrave à un droit ancestral chèrement acquis, le droit de produire. Un fossé ainsi creusé ne permet qu'un dialogue de sourds, favorise l'intolérance et provoque des conflits sociaux tels que ceux que l'on connaît.

Face à ce constat, peut-on espérer reconstruire des liens de confiance ? Nous sommes fermement convaincus que c'est possible, dans la mesure où nous saurons jeter les bases d'une nouvelle entente sociale, correspondant aux réalités qui sont propres à tous.

Dans le passé, la société a lancé des messages clairs aux agriculteurs : une grande disponibilité de produits, à prix abordables tout en contribuant à la vitalité économique du Québec. Les agriculteurs ont répondu à cette commande. Nous en sommes maintenant venus à la construction d'un nouvel édifice et, pour ce faire, il faudra respecter un ensemble de conditions qui interpellent l'ensemble de la société. Les voici :

- ◆ Être conscients des préoccupations respectives
- ◆ Faire des choix judicieux quant aux grands enjeux sociaux soulevés par notre production
- ◆ Établir un climat de confiance à l'égard des producteurs de porcs
- ◆ Stimuler l'application par les producteurs de pratiques agroenvironnementales responsables
- ◆ Développer une démarche adaptée d'implantation des nouveaux projets
- ◆ Se concerter nécessairement avec le monde municipal

### **Première condition : être conscients des préoccupations respectives**

Si j'avais, Madame la Présidente, à résumer ce que signifie cohabiter harmonieusement, je vous dirais : *Cohabiter, c'est d'abord se parler, puis s'approprier et finalement se comprendre. Cohabiter, c'est somme toute apprendre à se respecter.* Pour illustrer cet

aspect primordial, laissez-moi vous relater une expérience que nous avons vécue, mon frère et moi, il y a quelques années.

Nous avons repris la ferme paternelle et commençons déjà, avec beaucoup d'enthousiasme d'ailleurs, à en redresser la gestion. C'est alors que se produit un événement dans notre voisinage, qui devait s'avérer déterminant : deux nouvelles voisines sont venues s'ajouter à notre horizon immédiat. Croyant que de simples salutations courtoises en guise d'accueil suffiraient à bâtir une relation de bon voisinage, quelle ne fut pas notre surprise de les voir *débarquer* quelques semaines plus tard, en pleine saison d'épandage, en furie, se plaignant des odeurs. Mais qui étaient donc ces deux étrangères, tout frais venues de la ville, et qui avaient la prétention de nous montrer un métier que l'on maîtrisait déjà fort bien. Je vous assure que l'on passe dans ces circonstances par tous les états : de la stupeur initiale, à la colère, à la négation complète des torts reprochés, et puis j'en passe.

C'était une réaction émotive, légitime sûrement, mais qui fort heureusement n'a pas résisté au temps. De fait, le tout nous a fait réfléchir sérieusement mon frère et moi. Peut-être n'avaient-elles pas si tort. Les odeurs étaient finalement peut-être plus dérangeantes que nous l'avions imaginé. Nous avons alors décidé de modifier progressivement nos pratiques d'épandage et notre conscience environnementale s'est accrue d'un cran. Depuis, nous avons bâti une bonne relation avec nos voisines, basée sur le respect mutuel.

Je me sers de cet exemple pour démontrer que toute une gamme de préoccupations sont présentes dans l'esprit du voisinage habituel des producteurs. Ces préoccupations nous les connaissons de mieux en mieux; elles ont d'ailleurs été largement exprimées par plusieurs des intervenants au cours des premières sessions d'audiences.

En tête de liste, il y les odeurs, bien sûr, si caractéristiques, et si présentes en période d'épandage, surtout dans les zones à forte concentration de production. Il y a également les impacts sur l'environnement et les risques appréhendés pour la santé publique.

Il nous faut accorder à ces préoccupations toute l'attention qu'elles méritent. Et ceci vaut autant pour l'ensemble de l'organisation que je représente, que pour chacun des producteurs pris individuellement dans son milieu. Je tiens d'ailleurs à vous informer que, sur ce plan, nous avons déjà amorcé la sensibilisation des producteurs.

Pour conclure cet élément, je n'apprendrai rien à personne en disant que le respect est la condition primordiale dans la réussite de toute relation humaine, qu'il s'agisse de relations de couple ou de rapports sociaux.

Appliqué à l'interaction entre producteurs et leur voisinage, ce respect doit s'appuyer sur des comportements adéquats. Pour illustrer ce propos, j'utiliserai un exemple mentionné dans un texte dont j'ai déjà pris connaissance récemment. L'auteur se demande comment et sur quelle base on peut établir une gradation dans le désagrément associé aux odeurs. Il indique ainsi qu'elles sont jugées *perceptibles* dès qu'elles atteignent les voisins, qu'elles deviennent *dérangeantes* lorsque les problèmes qui y sont associés ne

sont pas pris en compte et *intolérables* quand les gens qui en souffrent sont ignorés et que rien n'est fait pour corriger la situation.

Cet exemple met en relief trois comportements pour assurer une relation basée sur le respect : *l'honnêteté* des rapports, cette qualité si précieuse qui est de transmettre une information complète et juste ; *l'écoute*, qui est cette faculté d'entendre et de prendre en compte les inquiétudes formulées; et la *réciprocité*, qui est cette attitude de trouver des solutions à un problème en partageant et en s'entraidant.

Or, pour être réel et porter fruit, ce respect doit également être mutuel. À ce chapitre, Madame la Présidente, nous constatons que ce n'est pas le cas.

### **Deuxième condition : faire des choix judicieux quant aux grands enjeux sociaux soulevés par notre production**

Je ne cacherai pas que nous avons le sentiment d'être arrivés devant une impasse. Parmi les critiques formulées à l'encontre de notre production, certaines touchent des éléments fondamentaux, que les producteurs ne peuvent gérer seuls, puisqu'ils impliquent des choix de société. On peut penser à des questions aussi fondamentales que le modèle de production, la taille des fermes porcines, l'évolution de la croissance de la production, peut-être même le besoin d'une décroissance dans certaines régions en surplus.

Or, ces enjeux sont la base du nouveau pacte social à établir. S'ils ne sont pas convenablement gérés, ils vont compromettre toute possibilité de cohabitation harmonieuse. Ce n'est pas mon intention aujourd'hui de vous livrer notre position sur ces enjeux. Nous avons déjà amorcé une réflexion sur le sujet. Nous nous prêtons à cet exercice complexe avec toute l'ouverture et la bonne foi possibles, à partir de ce que nous connaissons déjà et de ce que nous entendrons tout au cours de ces audiences. Il nous apparaît toutefois évident que ce qui doit conduire la réflexion de tous les intéressés, c'est la notion d'agriculture durable « socialement acceptable », qui cherche à établir un équilibre entre la viabilité économique d'une activité, sa gestion environnementale et son acceptabilité sociale.

### **Troisième condition : établir un climat de confiance à l'égard des producteurs de porcs**

Les producteurs sont conscients qu'ils ont une côte à remonter auprès de l'opinion publique. Fondé ou non, le jeu des perceptions est chargé négativement dans certains milieux et il fait obstacle à toute volonté de cohabiter de façon sereine. Conscients de ce phénomène, les producteurs ont mis en œuvre un plan de valorisation de leur profession, dont l'objectif est justement de travailler à rétablir ce lien de confiance. Ce Plan vise à faire connaître la profession aux communautés, ses contraintes, ses réalisations et à leur démontrer l'ouverture des producteurs à l'égard de leurs préoccupations. Mais de façon prioritaire, il vise aussi à sensibiliser les producteurs sur les conditions d'une cohabitation harmonieuse. Dans cet esprit, voici un exemple de campagne qui a été réalisée au cours du printemps et de l'été 2002.

Nous avons développé des outils pour que les producteurs puissent améliorer en priorité leur gestion des odeurs, notamment en épandant leur lisier selon les règles de l'art. Nous les avons aussi incités à communiquer avec leurs voisins pour les aviser au moment des épandages, voire déterminer un moment qui convient le mieux à tous et chacun.

Nous l'avouons, nous en sommes à nos débuts en la matière. Ces activités de sensibilisation auprès des producteurs seront cependant renforcées d'année en année. Nous souhaitons par ailleurs qu'elles puissent être appuyées par d'autres intervenants du monde agricole et aussi des communautés. Ne nous leurrions pas, c'est ensemble que nous trouverons des solutions.

### **Quatrième condition : stimuler l'application par les producteurs de pratiques agroenvironnementales responsables**

Il va de soi que la condition la plus essentielle pour assurer une bonne cohabitation c'est, à la source, l'application par les producteurs des meilleures pratiques agroenvironnementales et de bon voisinage. Il faut ainsi minimiser, contrôler les nuisances et les risques environnementaux associés à notre production et mieux intégrer les fermes à leur milieu. Et c'est le pari que nous nous sommes lancé en 1997 en adoptant le Plan agroenvironnemental et, plus récemment, le Plan de valorisation. C'est aussi le défi que s'est donné le Danemark, en privilégiant une approche misant sur les bonnes façons de faire et le dialogue avec la population.

L'avantage indéniable qu'a le Danemark sur le Québec à ce chapitre, c'est qu'il a amorcé cette approche il y a déjà plus de dix ans. Résultat : même si le volume de production porcine dans ce pays est 3 à 4 fois plus important que le nôtre, pour un territoire exploitable comparable, il demeure que les producteurs danois ont réussi au cours de cette période à rétablir un climat de confiance et de saine cohabitation.

En ce qui nous concerne, nous avons indiqué, lors de communications précédentes à la Commission, que nous avons progressé en matière de protection de l'environnement. Nous sommes fiers de ces résultats. Un nombre grandissant de producteurs, possédant des fermes de toutes tailles, adoptent aujourd'hui des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de leur voisinage. Ce fait démontre non seulement notre volonté d'agir, mais encore notre capacité d'adaptation sur les fermes existantes. Voici quelques exemples :

- ◆ Les porcheries Chanca à Saint-Louis-de-Gonzague, qui appartiennent à Chantal et Carole Vinet, gèrent les odeurs au mieux. Elles ont installé un toit sur une de leur structure d'entreposage, épandent à l'aide d'une rampe basse et incorporent le lisier et, plus récemment, ont planté une haie brise-odeurs.
- ◆ Sur la ferme J. R. Beaudoin et Fils, à Saint-Hénédine, l'environnement est une priorité. Ils ont notamment adopté des techniques de conservation des sols, ils ont également réduit les herbicides au profit du sarclage mécanique. Ils appliquent religieusement leur plan de fertilisation depuis 2 ans.

- ◆ Sur la Ferme Familiporc, de Saint-Léon-le-Grand, les terres sont bordées de cours d'eau. On est donc très conscient de la fragilité de l'environnement et des bords de champ qu'on ne doit pas cultiver ! Pour les mêmes raisons, ils ont drainé toutes les terres de façon souterraine pour réduire au maximum le nombre de fossés et conséquemment les risques de ruissellement.
- ◆ Sur la ferme Saint-Canut, de Saint-Canut-de-Mirabel, le contrôle des odeurs est important. C'est pourquoi ils ont fait construire leur bâtiment à l'intérieur d'un boisé. Ils ont également tenu à conclure des ententes d'épandage avec des agriculteurs-receveurs situés loin du village et des habitations.

Mais, nous sommes parfaitement conscients qu'il reste beaucoup à faire. Nous devons intensifier l'assainissement agricole, atteindre l'équilibre « phosphore », investir dans des techniques de gestion des odeurs, réduire les engrais minéraux et les pesticides, mettre en place rapidement la certification environnementale.

Parlons donc d'odeurs, puisque cette question demeure un des irritants majeurs par rapport à notre production et qu'il peut compromettre à lui seul toute intention de cohabitation harmonieuse. Même s'il existe des techniques pour atténuer de façon sensible les odeurs, on constate néanmoins une difficulté à marquer des progrès en cette matière. Par ailleurs, une problématique particulière touche les régions à forte concentration de production.

Parallèlement aux normes réglementaires en train de se mettre en place, il nous faudra donc poursuivre l'effort de sensibilisation et d'encadrement des producteurs. Ce que nous ferons. Nous aurons recours principalement à notre programme agroenvironnemental, mais aussi au volet *producteurs* du Plan de valorisation. Dans cet exercice de sensibilisation, nous comptons faire appel de plus en plus aux divers relayeurs en contact avec les producteurs, notamment les professionnels qui assurent des services en agroenvironnement.

Et finalement, il faut le reconnaître, le producteur devra disposer des moyens et d'une certaine période de transition, pour lui permettre d'atteindre tous les objectifs qu'il s'est fixés. Ceci nous amènera sûrement à considérer l'hypothèse de renforcer l'aide financière accordée aux producteurs et ce, soit dans le cadre des programmes actuels, soit par le biais d'un processus d'écoconditionnalité. Il faut être réaliste, derrière l'application de toute mesure agroenvironnementale responsable, il y a un coût. À cet égard, bien des pays, dont le Danemark ont adopté des programmes pour supporter financièrement leurs producteurs.

### **Cinquième condition : développer une démarche adaptée d'implantation des nouveaux projets**

Il faut apprendre des erreurs du passé, et il faut apprendre également de l'expérience des autres.

Oui, il faut l'admettre, par le passé les producteurs ne se sont pas toujours souciés de l'impact du projet qu'ils voulaient implanter sur leur communauté, ni des préoccupations

et inquiétudes qu'il pouvait soulever. Le contexte était différent comme je l'ai exposé. Certains l'auront appris durement. Et c'est dommage, car plusieurs d'entre eux proposaient des projets fort valables.

Deux règles nous semblent essentielles pour favoriser l'implantation harmonieuse de nouveaux projets.

Il faut d'abord que les projets aient été conçus non seulement pour répondre aux bonnes pratiques généralement reconnues, mais aussi aux attentes et préoccupations anticipées des divers milieux, que les présentes audiences nous permettent d'ailleurs de bien identifier. Les connaissances actuelles pourraient nous permettre d'établir les paramètres-types de projets pouvant répondre aux critères d'acceptabilité. Ceci nous apparaît une avenue à explorer.

Il faut ensuite que le projet soit accepté par la communauté. Pour ce, il faut avoir recours à une démarche participative, qui associera tous les intervenants concernés autant par le développement que par l'implantation du projet et, souvent même, par le suivi de son exploitation. Cette approche nécessite, tant du producteur que de la communauté, ouverture, écoute et souplesse.

Nous sommes présentement à réfléchir au développement d'une démarche type d'insertion de projet, qui fera appel aux connaissances les plus à jour, et dont nous aimerions éventuellement discuter avec les intéressés.

### **Sixième et dernière condition : une concertation nécessaire avec le monde municipal**

On aura beau chercher à créer les meilleures conditions de cohabitation, le tout resterait caduc si l'on ne pouvait compter sur l'appui du monde municipal. À titre d'exemple, on ne saurait penser développer une approche participative d'implantation de projet sans que les municipalités ne prennent part à ce processus.

Nous sommes donc ouverts à une collaboration avec le monde municipal. Les bases de cette collaboration, déjà amorcée, demeurent à préciser et cette audience générique en est très certainement un véhicule.

Ceci termine ce que je voulais aborder ce soir concernant la cohabitation. On voit que cette question est complexe et qu'elle soulève à elle seule tous les enjeux reliés à la production.

Si j'avais à formuler quelques messages pour conclure cette réflexion, je vous dirais principalement trois choses :

Premièrement, nous croyons avoir fait un cheminement significatif par rapport aux défis à relever. Nous sommes par ailleurs conscients qu'il reste encore beaucoup à réaliser.

Deuxièmement, nous croyons que la solution au problème de la cohabitation passe par la concertation. Concertation avec les décideurs publics, les élus municipaux notamment

et, bien sûr, les populations et les citoyens concernés. Concertation aussi de l'ensemble des producteurs, visant ainsi une action commune et cohérente. Concertation également avec l'ensemble des intervenants du secteur porcin.

Troisièmement, il faudra nous entendre, en tant que société, sur la notion de développement durable de l'agriculture. Nous convenons tous que cette notion doit concilier les volets environnemental, économique et social. Mais comment exactement ? Voilà, notre défi !

Dans chacun des volets, nous avons déjà des acquis, mais il nous faut aller plus loin et ensemble pour :

- ◆ Intensifier la bonne gestion environnementale en réponse aux attentes sociales au chapitre de la qualité des eaux, de l'air et des sols ainsi qu'au niveau de la protection de la santé publique.
- ◆ Assurer la viabilité économique et la pérennité de la production porcine sur la base de l'originalité et de la diversité du modèle québécois, en partenariat avec les divers paliers gouvernementaux.
- ◆ Répondre aux attentes sociales en matière de qualité de vie des campagnes, de partage des territoires ruraux par l'entremise d'un dialogue réel et fructueux.

Comme disait Antoine de Saint-Exupéry : « *s'approprier signifie créer des liens* ». Je vous laisserai là-dessus.

Merci de l'attention que vous m'avez accordée.